

BIEN ENTREtenir SON LOGEMENT

ACT'e
en Châtelleraudais
Vous accompagne dans votre projet
de rénovation énergétique



LA CHAUDIÈRE A COMBUSTIBLE

Votre chaudière produit la chaleur à partir d'un combustible. Cette chaleur est transmise à l'eau qui circule dans le circuit de chauffage jusqu'aux radiateurs dans vos pièces. L'ensemble est piloté par un système de régulation qui agit sur la température de départ de l'eau. En plus de fournir l'énergie nécessaire au chauffage, votre chaudière peut aussi produire l'eau chaude sanitaire de manière instantanée, ou en la stockant dans un ballon (cumulus).



ACT'ention

Le monoxyde de carbone est un gaz invisible, inodore et toxique. Il est produit suite à une mauvaise combustion de la chaudière quel que soit le combustible utilisé. **Pensez à l'entretien annuel de votre chaudière.**

L'entretien de votre chaudière par un professionnel doit être réalisé tous les ans. La sécurité de votre installation sera assurée et ses performances optimisées. Lors de cette visite le professionnel devra effectuer les opérations de maintenance de votre chaudière ainsi que le ramonage de votre conduit de fumée. **A la fin de l'intervention, un certificat de ramonage et une attestation de maintenance de votre chaudière vous sera remis. Pensez à conserver ces documents.**

Si vos radiateurs sont équipés de robinets, pensez à les manipuler plusieurs fois dans l'année pour s'assurer de leur bon fonctionnement.

Si vous remplacez votre chaudière pensez à demander à votre installateur de désembouer (plancher chauffant) ou de rincer le circuit de chauffage (radiateurs) pour pérenniser votre installation.

L'ACT'efficace

La température de confort conseillée dans un logement est de 19°C avec les apports gratuits (Soleil) et autres (informatiques, électroménagers) la température dans le logement atteint 20°C.

Pour avoir une température de 19°C, pensez à régler vos robinets thermostatiques en position 3.

Réglez la température de votre chaudière pour l'adapter à la température d'ambiance souhaitée et optimiser les consommations énergétiques de votre logement. Et pensez à programmer votre chaudière pour appliquer un réduit pendant la nuit ou pendant vos absences (week-end et vacances).

Pour éviter la remise en service du chauffage pendant la période estivale pensez à faire fonctionner vos circulateurs de chauffage pendant 1 minute.

Pensez à purger annuellement vos radiateurs pour évacuer l'air du réseau de chauffage. Commencez par le radiateur le plus proche de votre chaudière et finissez par le plus éloigné, surtout si vous habitez dans une maison à étage.

Après avoir purgé vos radiateurs, vous devez rétablir la pression du réseau de chauffage. Pour cela, ouvrez le robinet de remplissage, attendez que le manomètre du tableau de bord affiche : 1,5 bar si vous résidez dans une maison de plain-pied ou 1,8 à 2 bars si vous vivez dans une maison à étages. Refermez le robinet et réenclenchez le circulateur de votre installation.

Les données techniques et conseils d'entretien présentés dans cette fiche ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de la plateforme ACT'e.

RÉNOVONS ENSEMBLE VOTRE HABITAT

30 rue St-Jacques - 86100 Châtelleraudais - 05 49 93 00 05

www.acte-renovation.fr

PAYS
CHÂTELLERAUDAIS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Fréquences de l'entretien	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	1 an
L'entretien obligatoire de votre chaudière doit être réalisé par un professionnel une fois par an. A l'issue, le professionnel devra vous remettre une attestation d'entretien.					X
Le ramonage de la chaudière et du conduit de fumées doit être réalisé une fois par an sur des chaudières utilisant des combustibles gazeux, liquides (fioul) ou solides (bois). A l'issue le professionnel vous remettra un certificat de ramonage.					X
Purger régulièrement vos radiateurs pour évacuer l'air qui pourrait se trouver dans votre réseau d'eau de chauffage.					X
Contrôler la pression de votre réseau d'eau de chauffage à l'aide du manomètre placé sur votre installation.					X